



PUBLICATION EN MATIÈRE DE DURABILITÉ

M CONVERTIBLES SRI – M GLOBAL CONVERTIBLES SRI

58 avenue Marceau, 75008 Paris
T. +33 (0)1 45 05 55 55
www.montpensier.com

**Fonds concerné(s),
qui promeut(euvent) des caractéristiques environnementales ou
sociales**

Le présent document, relatif à la **Transparence de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales et des investissements durables**, est publié en application de l'Article 10 du règlement SFDR, Règlement (UE) 2019/2088.

NOM DU FONDS CONCERNÉ :

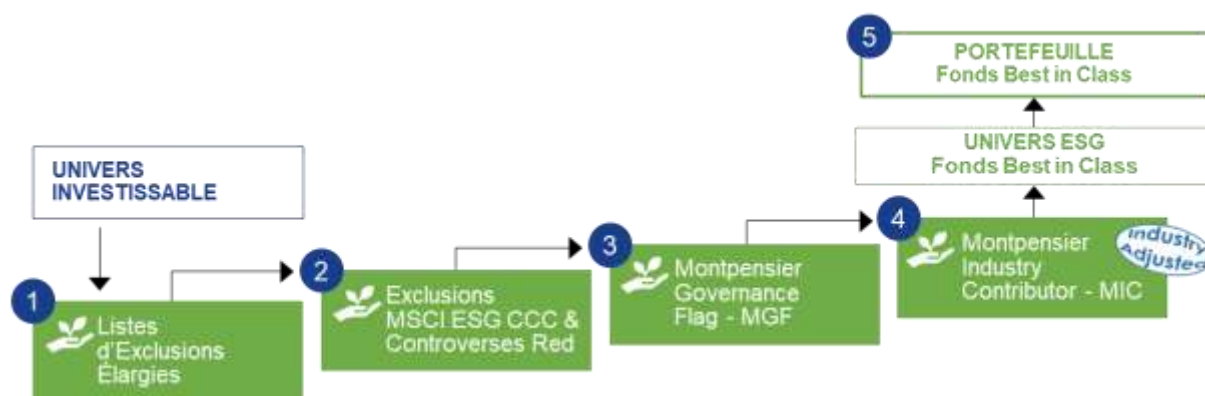
- **M CONVERTIBLES SRI**
- **M GLOBAL CONVERTIBLES SRI**

a. Résumé

Critères ESG pris en compte par le fonds et Méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs (construction, échelle d'évaluation...)

Le fonds met en œuvre une démarche d'investissement socialement responsable qui a comme objectif d'exclure de l'univers d'investissement, sur la base de critères extra-financiers, des sociétés qui ne seraient pas compatibles avec les critères définis par la société de gestion.

Un processus d'exclusion en 4 étapes est appliqué sur l'univers des sous-jacents présents dans le gisement des obligations convertibles privilégié par le fonds.



	Résumé
Sans objectif d'investissement durable	Tous les investissements en obligations convertibles font l'objet d'une analyse ESG. Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable. Cependant, il prend en compte le DNSH et les PAIs.
Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier	La prise en compte des critères ESG au sein du fonds a pour objectif de conjuguer la performance financière et la volonté d'influencer, dans la mesure du possible, positivement les émetteurs en termes de performances ESG, en encourageant les sociétés à progresser sur l'intégration de critères ESG dans leurs activités, valorisant ainsi les bonnes pratiques. La démarche extra-financière mise en œuvre s'inscrit dans un objectif d'atténuation des risques en matière de durabilité, sans pour autant pouvoir garantir que les risques en matière de durabilité soient totalement neutralisés.
Stratégie d'investissement	Le fonds met en œuvre une démarche d'investissement socialement responsable qui a comme objectif d'exclure de l'univers d'investissement, sur la base de critères extra-financiers, des sociétés qui ne seraient pas compatibles avec les critères définis par la société de gestion. Un processus d'exclusion en 4 étapes est appliqué sur l'univers des sous-jacents présents dans le gisement des obligations convertibles privilégié par le fonds: 1. Des listes d'exclusions élargies à certaines activités ;

	<p>2. L'exclusion des sociétés sous-jacentes pour lesquelles MSCI ESG a attribué une note CCC ou une vigilance controversée rouge ;</p> <p>3. Une analyse de la gouvernance des entreprises via la méthode propriétaire « MGF - Montpensier Governance Flag », dont l'objectif est d'évaluer l'alignement d'intérêts entre les dirigeants, les actionnaires et plus généralement l'ensemble des parties prenantes ;</p> <p>4. Une analyse de la contribution des entreprises aux transitions environnementale et solidaire via la méthode propriétaire « MIC - Montpensier Industry Contributor », qui s'appuie sur les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU selon une approche Best in Class.</p>
Proportion d'investissements	<p>Un minimum de 90 % des investissements du fonds seront utilisés dans l'objectif de répondre aux caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le fonds conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement.</p> <p>Le fonds s'engage à avoir un minimum de 30% d'investissements durables.</p>
Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales	<p>Des contrôles sont implémentés aux différentes étapes du traitement des ordres et du suivi des portefeuilles : pré-trade, post-trade quotidien, rapport hebdomadaire, revue au Comité des Risques mensuel, contrôles trimestriels/semestriels/périodiques par le contrôle interne.</p>
Méthodes	<p>Dans le cadre de la gestion du fonds, Montpensier a choisi différents indicateurs sur le domaine suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Performance Environnementale : émissions de GES Scope 1 et 2 / Scope 3 Tier 1 - Performance Sociale : suppressions de postes importantes / féminisation de la gouvernance - Performance en matière de gouvernance : indépendance du board / rémunérations liées à des objectifs ESG - Performance en matière de Droits de l'Homme : Global Compact
Sources et traitement des données	<p>Montpensier Finance s'appuie sur la recherche MSCI ESG Research. Le cas échéant, l'analyse peut être complétée/amendée par la recherche interne conduite par les analystes ISR.</p> <p>L'ensemble des processus quantitatifs de calcul d'indicateurs et de reporting est automatisé et fait l'objet de contrôles réguliers par la Direction des Opérations.</p>
Limites aux méthodes et aux données	<ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité et qualité des données ; - Non exhaustivité des éléments pris en compte ; - Aspects conjoncturels des données et potentielles controverses.
Diligence raisonnable	<ul style="list-style-type: none"> - Réactualisation de la base de données ESG chaque semestre ; - Suivi hebdomadaire des controverses ; - Suivi en continu des cas d'investissements.
Politiques d'engagement	<p>Montpensier Finance met en œuvre une politique d'engagement actionnarial auprès des investissements sous-jacents, applique une politique de vote exhaustive dans la limite de possibilités techniques, et met en œuvre un suivi des controverses pouvant entraîner la cession des positions.</p>

b. Sans objectif d'investissement durable

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.

Prise en compte des émetteurs présents dans le portefeuille du fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC) ?

Tous les investissements en obligations convertibles font l'objet d'une analyse ESG.

Le fonds a vocation à être investi en obligations convertibles. Il est cependant autorisé à réaliser des investissements en OPC, dans la limite de 10% de son actif net, et en titres de créances et instruments du marché monétaire.

Évaluation du critère « ne pas nuire de manière significative » (DNSH), s'appuie sur :

- Étape 1 d'analyse ISR : l'exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées : la fabrication d'armes, l'extraction du charbon, le tabac, les divertissements pour adultes, les jeux de hasard, les OGM et l'huile de palme ;
- Étape 2 c'est-à-dire l'exclusion des entreprises notées « CCC » ou « Vigilance Controverse Rouge » par MSCI ESG Research ;
- La prise en compte des PAIs de manière qualitative dans les analyses ISR des valeurs : nous prenons en compte les indicateurs des Principales Incidences Négatives dans notre analyse propriétaire de la contribution des entreprises aux transitions environnementale et solidaire (Montpensier Impact Assessment - MIA et Montpensier Industry Contributor - MIC), et/ou dans notre analyse des éco-activités qui détermine la contribution à un ou plusieurs objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU. Ces indicateurs varient en fonction du secteur, de l'industrie et de la région dans lesquels opère chaque entreprise.

En outre, Montpensier Finance exclut de l'univers d'investissement des fonds labellisés les valeurs qui ne sont pas alignées avec certaines normes et conventions mondiales, notamment les principes du Pacte mondial des Nations unies (UNGC), les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) et les principes directeurs des Nations unies sur les entreprises et les droits de l'homme (UNGPBHR).

c. Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier

Objectif(s) recherché(s) par la prise en compte des critères ESG au sein du fonds

La prise en compte des critères ESG au sein du fonds a pour objectif de conjuguer la performance financière et la volonté d'influencer, dans la mesure du possible, positivement les émetteurs en termes de performances ESG, en encourageant les sociétés à progresser sur l'intégration de critères ESG dans leurs activités, valorisant ainsi les bonnes pratiques.

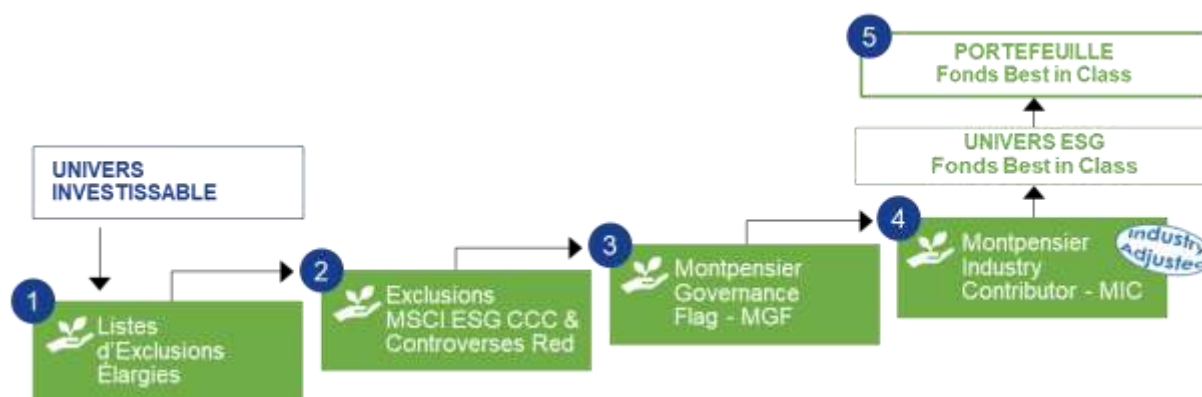
La démarche extra-financière mise en œuvre s'inscrit dans un objectif d'atténuation des risques en matière de durabilité, sans pour autant pouvoir garantir que les risques en matière de durabilité soient totalement neutralisés.

d. Stratégie d'investissement

Méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs (construction, échelle d'évaluation...)

Le fonds met en œuvre une démarche d'investissement socialement responsable qui a comme objectif d'exclure de l'univers d'investissement, sur la base de critères extra-financiers, des sociétés qui ne seraient pas compatibles avec les critères définis par la société de gestion.

Un processus d'exclusion en 4 étapes est appliqué sur l'univers des sous-jacents présents dans le gisement des obligations convertibles privilégié par le fonds.



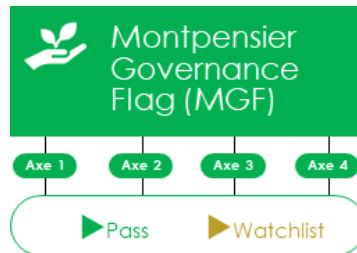
Le processus d'exclusion est réalisé en 4 étapes avec :

1. Des **listes d'exclusions élargies** à certaines activités ;
2. L'exclusion des sociétés sous-jacentes pour lesquelles MSCI ESG a attribué une **note CCC ou une vigilance controversée rouge** ;
3. Une analyse de la gouvernance des entreprises via la méthode propriétaire « **MGF - Montpensier Governance Flag** », dont l'objectif est d'évaluer l'alignement d'intérêts entre les dirigeants, les actionnaires et plus généralement l'ensemble des parties prenantes. Elle met l'accent sur les bonnes pratiques de gouvernance des entreprises, au travers d'une grille de lecture méthodique, relative et évolutive dans le temps ;
4. Une analyse de la contribution des entreprises aux transitions environnementale et solidaire via la méthode propriétaire « **MIC - Montpensier Industry Contributor** », qui s'appuie sur les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU selon une **approche Best in Class**. Cette analyse permet de déterminer le positionnement des entreprises sur les aspects environnementaux et sociaux, en tenant compte de leur secteur d'activité et des progrès des entreprises. Là encore, ces exclusions sont méthodiques, relatives et évolutives dans le temps.

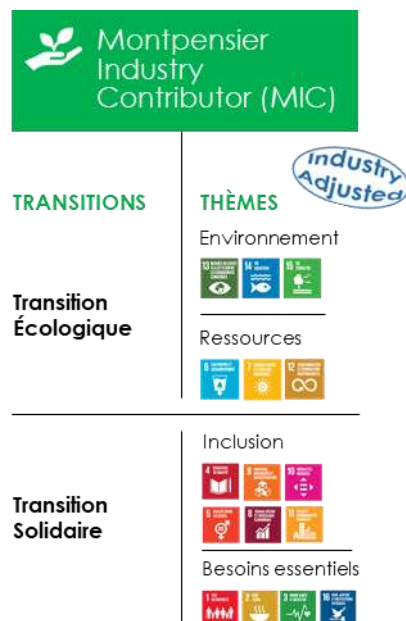
Prise en compte des résultats de la recherche ESG dans la construction du portefeuille

Tous les sous-jacents des obligations convertibles présentes en portefeuille ont donc été analysés selon les méthodes Montpensier Governance Flag (MGF), et Montpensier Industry Contributor (MIC). Ainsi, toutes les valeurs en portefeuille présentent les caractéristiques suivantes :

- ✓ MGF « Watchlist » ou « Pass »



- ✓ MIC Positif ou Neutre



Les obligations convertibles en portefeuille sont donc analysées selon la double approche :

- ✓ notre méthodologie ISR, analyses MGF et MIC appliquée aux sous-jacents des obligations convertibles ;
- ✓ et aussi selon la méthode de gestion Montpensier Convert (MC), qui a pour objectif de privilégier dans la mesure du possible les obligations convertibles mixtes et pures. Les obligations convertibles retenues poursuivent alors une double évaluation parallèle :
 - Une évaluation quantitative qui inclue des scoring crédit, action, ESG, Volatilité Implicite, Liquidité
 - Une évaluation qualitative qui inclue les fondamentaux Crédit, Action, les aspects Gouvernance ESG & Controverses Management, les caractéristiques techniques, et les clauses.

Prise en compte des critères relatifs au changement climatique

Les critères relatifs au changement climatique sont pris en compte à chaque étape de notre processus d'analyse ISR. En effet :

1. A la première étape, nous excluons notamment les sociétés impliquées dans l'extraction du charbon thermique. En résumé, le charbon est pointé du doigt en raison de la pollution qu'il engendre lors de son extraction, car les mines génèrent de grandes quantités de CO₂ et polluent le plus souvent les nappes phréatiques, puis de son exploitation. En moyenne, le charbon émet 3,5 tonnes de CO₂ par tonne d'énergie consommée, soit 1,5 fois plus que le gaz et 1,3 fois plus que le pétrole...
2. A la deuxième étape : les sociétés les plus mal notées ou vigilance controversée rouges sont exclues, ce qui inclut donc les plus mauvais élèves selon le pilier « E » parmi les trois composantes E, S et G.
3. A la troisième étape, l'analyse de la gouvernance n'a pas pour objectif premier d'aborder le changement climatique mais il est toutefois certain qu'un mauvais management, porté exclusivement sur le court terme et l'exploitation unique des énergies fossiles par exemple, ne répondrait pas à nos exigences de gouvernance en raison de son non-alignement avec les intérêts minoritaires.
4. Enfin, à la quatrième et dernière étape, nous nous attardons particulièrement sur l'impact des entreprises sur le changement climatique. En effet, lors de notre analyse d'impact, la première partie concerne exclusivement la Transition Ecologique, via les Thèmes Environnement et Ressources. Elle est fonction de l'atteinte des Objectifs de Développement Durable de l'ONU dans un secteur considéré.

Enfin, l'intensité carbone du portefeuille est suivie de façon hebdomadaire. Elle fait partie intégrante de notre reporting d'impact, que l'on retrouve dans le focus mensuel et aussi le rapport d'impact du fonds.

Synthèse du processus

Montpensier Finance a développé deux méthodes d'analyse ISR propriétaires et dynamiques.

Les analyses MGF et MIC mises en œuvre sont méthodiques, relatives et évolutives dans le temps.

Dans un premier temps, nous filtrons les sous-jacents en fonction de leur score ESG Industriel Ajusté utilisé par MSCI pour déterminer la notation ESG finale. Pour rappel, ce score est défini à partir de la moyenne pondérée des sous-notes « ESG Key Issues » de MSCI puis il est ajusté au niveau de chaque secteur afin de normaliser les notations ESG pour chaque compétiteur. Nous isolons ainsi les entreprises avec un score ESG Industriel Ajusté inférieur à un premier seuil, c'est-à-dire les entreprises les plus faibles de chaque secteur pour leurs caractéristiques ESG.

Les exclusions MGF sont alors obtenues à partir d'un second filtre sur la sous-note pour le pilier G des sous-jacents isolés. Cette note est obtenue à partir de la moyenne pondérée des « key issues » Gouvernance. Nous excluons alors au sein de chaque secteur les entreprises dont la sous-note pour le pilier G est inférieure à notre seuil minimum, c'est-à-dire les entreprises pour lesquelles l'alignement d'intérêts entre les parties prenantes est identifié comme le plus faible par MSCI.

Les exclusions MIC sont ensuite obtenues à partir d'un troisième filtre sur les sous-notes pour les piliers E et S des sous-jacents isolés non exclus en MGF. Ces sous notes sont obtenues à partir de la moyenne pondérée des « key issues » Environnement et Social. Nous excluons alors au sein de chaque secteur les entreprises dont les sous-notes pour les piliers E et S sont inférieures à notre seuil minimum, c'est-à-dire les entreprises les plus faibles pour leurs performances environnementale et sociale.

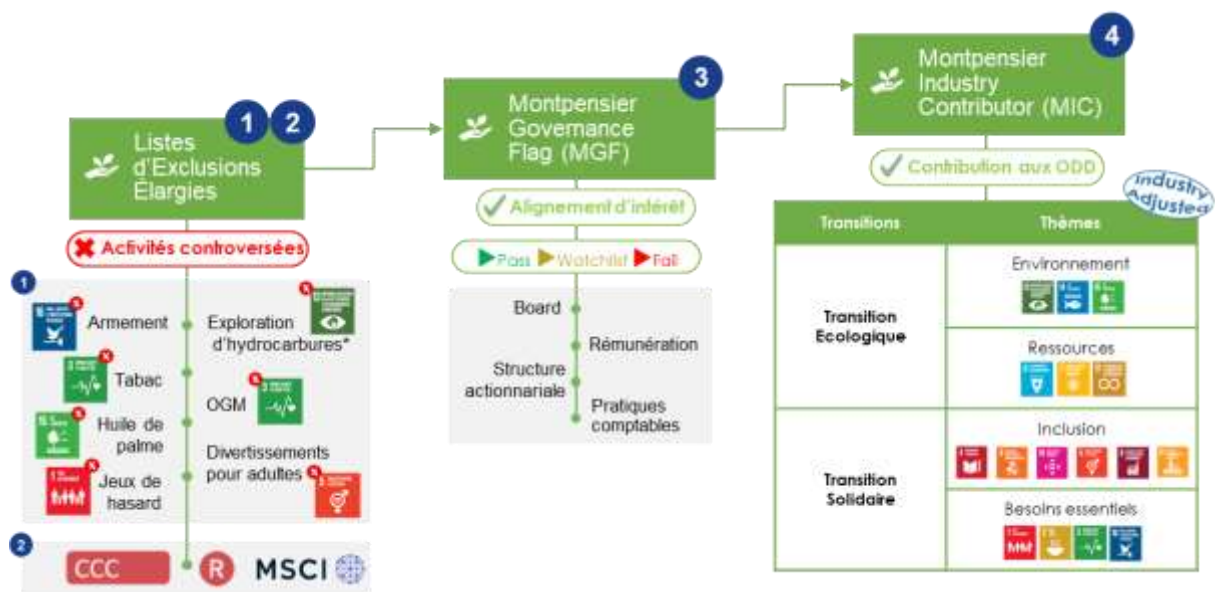
Les seuils évoqués ci-dessus sont revus chaque semestre et les sociétés qui ne passent pas nos filtres sont exclues, le cas échéant overridees selon les analyses ad hoc des analystes ISR.

Le seuil des différentes sous-notes et leur périmètre peuvent évoluer, tant en fonction des progrès des entreprises, de la couverture MSCI, que des nouveaux « Key Issues » éventuellement intégrés par MSCI.

L'ensemble de ce processus de sélection permet de maintenir durablement une réduction d'au moins 20% de l'univers d'investissement final par rapport au segment privilégié initial, avant application de l'analyse extra-financière.

Le fonds peut également investir au maximum 10% de son actif net dans des valeurs qui ne figureraient pas dans le segment privilégié par le fonds, en termes de zones géographiques et/ou de capitalisation. L'ensemble des valeurs figurant en portefeuille dans ce cadre feront également l'objet d'une analyse ESG par la Société de Gestion selon la méthodologie propriétaire d'analyse ISR mise en œuvre et respecteront les mêmes exigences de notation que les autres valeurs en portefeuille, avec notamment une note supérieure aux seuils fixés dans le cadre de l'approche en sélectivité.

Ainsi, les quelques valeurs concernées seront ajoutées à l'univers d'investissement final du fonds.



Tous les sous-jacents présents dans le portefeuille du fonds sont issus de l'univers investissable ESG déterminé par la société de gestion à partir des 4 étapes d'exclusions mises en oeuvre. Le gérant est également autorisé à investir au maximum 10% de l'actif net du fonds dans des valeurs qui ne figureraient pas dans l'univers d'investissement, notamment en termes de zones géographiques et/ou de capitalisation, sous réserve qu'elles respectent les mêmes exigences de notation que les autres valeurs en portefeuille.

En tout état de cause, tous les sous-jacents des obligations convertibles présentes en portefeuille ont donc été analysés selon les méthodes Montpensier Governance Flag (MGF), et Montpensier Industry Contributor (MIC). Ainsi, tous les sous-jacents des obligations convertibles en portefeuille présentent les caractéristiques suivantes :

- ✓ MGF : « Watchlist » ou « Pass »
- ✓ MIC : Positif ou Neutre

Les sous-jacents des obligations convertibles en portefeuille sont donc analysés selon une double approche : notre méthodologie ISR et une analyse fondamentale.

e. Proportion d'investissements

Un minimum de 90 % des investissements du fonds seront utilisés dans l'objectif de répondre aux caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le fonds conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement.

Le fonds s'engage à avoir un minimum de 30% d'investissements durables.

f. Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales

Des contrôles sont implémentés aux différentes étapes du traitement des ordres et du suivi des portefeuilles :

➤ **Quotidien**

- ✓ Contrôles pre-trade via le moteur de contraintes Alto Investment Compliance intégré au PMS (« Alto ») et à l'EMS (« Order Booking »), bloquant en amont tout ordre qui entraînerait un dépassement de limite, notamment tout ordre d'achat qui porterait sur une valeur exclue de l'univers d'investissement, et déclenchant une procédure de validation/rejet ad-hoc ;
- ✓ Contrôles post-trade grâce à l'outil Alto Investment Compliance, et qui récapitule les éventuels breach, pré- et post-trades, qui sont analysés quotidiennement par la Direction des Opérations.

➤ **Hebdomadaire**

Pour tous les OPC investis en valeurs en direct, la Direction des Opérations assure le suivi des indicateurs ESG sur une base hebdomadaire (notations ESG des portefeuilles, exclusion des armes controversés, flag controverses, intensité carbone, ...).

Ce suivi est transmis aux gérants, aux analystes ISR, au responsable de la fonction contrôle des risques et au Contrôle Interne.

➤ **Mensuel :**

Le Comité des Risques revoit mensuellement l'ensemble des tableaux de suivi des notations ESG des fonds investis en valeurs en direct.

➤ **Trimestriel :**

Le Contrôle Interne effectue chaque trimestre, dans le cadre du plan de contrôle permanent, des contrôles relatifs au suivi des notations ESG (états hebdomadaires, suivi des controverses...) et des ratios.

➤ **Semestriel :**

Le Contrôle interne effectue chaque semestre, dans le cadre du plan de contrôle permanent, des contrôles relatifs à la conformité des fonds labellisés avec les exigences des labels.

➤ **Périodique :**

Dans le cadre du plan de contrôles périodiques, le Contrôle interne effectue notamment des contrôles relatifs au dispositif mis en œuvre en termes de finance durable, et à la conformité des fonds labellisés avec le référentiel du label qu'ils détiennent.

En outre, les fonds labellisés font en outre l'objet d'un audit annuel par l'organisme certificateur, tel que prévu par la réglementation.

g. Méthodes

Méthodologies propriétaires

Montpensier Finance a développé une méthodologie propriétaire d'analyse ISR qui s'appuie sur une double approche :

- ✓ Une analyse de la gouvernance des entreprises via la méthode propriétaire « **MGF - Montpensier Governance Flag** », qui met l'accent sur les bonnes pratiques de gouvernance des entreprises, au travers d'une grille de lecture méthodique, relative et évolutive dans le temps ;
- ✓ Une analyse de la contribution des entreprises aux transitions environnementale et solidaire via la méthode propriétaire « **MIC - Montpensier Industry Contributor** », variante Best in Class de la méthode Montpensier Impact Assessment (MIA), qui s'appuie sur les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU selon une approche Best in Class. Cette analyse permet de déterminer le positionnement des entreprises sur les aspects environnementaux et sociaux, en tenant compte de leur secteur d'activité et des progrès des entreprises. Là encore, ces exclusions sont méthodiques, relatives et évolutives dans le temps.

Mesures d'Impact, Mise en évidence de la performance ESG du Fonds

Dans le cadre de la gestion du fonds, Montpensier a choisi différents indicateurs disposant d'une couverture de données suffisantes, afin de mesurer l'impact de sa sélection ESG (le reporting concerne les sous-jacents des obligations convertibles en portefeuille) :

Pilier	Objectifs	Indicateurs proposés
Performance Environnementale	Mesurer les émissions de GES des investissements Scope 1 et 2	<p>Bilan d'émissions de GES scopes 1 et 2, émissions directes de l'entreprise, provenant de sources détenues ou contrôlées par l'entreprise, et émissions indirectes, provenant de la consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur achetée par l'entreprise pour ses activités</p> <p>- en intensité moyenne pondérée, c'est-à-dire normalisées proportionnellement au Chiffre d'Affaires (teq CO₂/M€ ou M\$ de CA).</p> <p>- empreinte carbone Scope 1 et 2 (Tonnes Émissions / €M investi).</p>
	Mesurer les émissions de GES des investissements Scope 1 et 2 + Scope 3 Tier 1	<p>Bilan d'émissions de GES scopes 1 et 2 + fournisseurs de premier rang et produits vendus (teq CO₂, ou autres GES si applicable, annuelles),</p> <p>Cette mesure constitue une première approche dans la prise en compte des données d'émissions indirectes du scope 3, en tenant compte des émissions directes des fournisseurs de premier rang, données qui sont associées aux biens et services achetés</p>

		par ces entreprises (à l'exclusion de l'électricité achetée).
Performance Sociale	Identifier les sociétés ayant effectuée des suppressions de postes importantes	Les entreprises ont-elles effectué d'importantes mises à pied (1 000 employés ou 10 % de la main-d'œuvre) au cours des trois dernières années ? De telles suppressions de postes peuvent avoir un impact significatif sur le moral et la productivité des employés. Les entreprises concernées sont identifiées.
	Mesurer la féminisation de la gouvernance au sein des entreprises.	Identifier le pourcentage de femmes parmi les membres des Conseils d'Administration et des Conseils de surveillance
Performance en Matière de Gouvernance	Identifier les sociétés dont la majorité des administrateurs sont indépendants	Les administrateurs de l'entreprises sont-ils majoritairement indépendants vis-à-vis des employés, des actionnaires majoritaires et des États ?
	Identifier les entreprises ayant intégré la prise en compte de critères ESG dans la rémunération des dirigeants	Cette mesure est basée sur les rapports publiés par les sociétés. Elle est strictement axée sur la prise en compte ou non de ces éléments dans les composantes de la rémunération variable.
Performance en matière de Droits de l'Homme	Mesurer la conformité avec le Global Compact	Cet indicateur reflète la conformité de l'entreprise avec les principes du Pacte mondial des Nations Unies. Un statut Fail, Watch List ou Pass est défini pour chaque valeur.

Pour chaque indicateur fourni, le fonds donne :

- Sa couverture en nombre d'émetteurs et d'encours sous gestion ;
- Son périmètre ;
- Sa méthode de calcul (en indiquant les éventuels changements de méthode ou de périmètre d'une année à l'autre) ;
- Les éventuelles difficultés rencontrées dans son élaboration ;
- Une analyse de son évolution sur les trois dernières années (toutefois, il est accepté que pour les deux premières années pendant lesquelles un fonds est certifié les indicateurs ne portent respectivement que sur l'année N, puis N & N-1).

Les données permettant de réaliser ces mesures d'impact proviennent de la base de données ESG de MSCI, le cas échéant complétées, mises à jour et/ou amendées par la société de gestion.

Indicateurs d'impact, Suivi de la surperformance ESG du Fonds

Dans le cadre du référentiel V2 du label ISR, le portefeuille doit avoir obtenu un meilleur résultat sur au moins deux indicateurs par rapport à l'indice de référence ou par rapport à l'univers de départ. Un premier indicateur avec un taux de couverture d'au moins 90% et un deuxième avec un taux de couverture d'au moins 70%.

Dans ce cadre, Montpensier Finance s'est fixé comme objectif d'obtenir :

- ✓ un meilleur résultat sur les émissions de GES (dans le tableau précédent, Performance Environnementale, Mesurer les émissions de GES des investissements Scope 1 et 2, en intensité ou en absolu) ;
- ✓ et une meilleure conformité avec le Pacte Mondial des Nations Unies (dans le tableau précédent, Performance en matière de Droits de l'Homme, Mesurer la conformité avec le Global Compact)

pour le fonds, par rapport à son indice de référence, et avec un taux de couverture des sous-jacents en portefeuille supérieur à 90% sur ces indicateurs.

h. Sources et traitement des données

Les équipes d'analyse ISR, les gérants et la Direction des Opérations s'appuient sur la recherche MSCI ESG Research afin de mettre en œuvre la démarche ESG de Montpensier Finance.

Le cas échéant, l'analyse conduite par les analystes ISR peut conduire à implémenter une notation interne pour les valeurs non notées, ou à réévaluer la note d'une ou plusieurs valeurs, si cela paraît justifié.

Pour les aspects quantitatifs, les gérants et analystes ISR s'appuient sur la Direction des Opérations et des Méthodes, qui assure un contrôle hebdomadaire de premier niveau sur la qualité et l'exhaustivité des données.

L'ensemble des processus de calcul d'indicateurs, d'archivage/traçabilité et de reporting est automatisé.

i. Limites aux méthodes et aux données

Limites méthodologiques identifiées par la Société de Gestion :

- La disponibilité et la qualité des données. Dans son analyse, la Société de Gestion utilise notamment des éléments fournis par MSCI ESG Research (complétés et/ou amendés le cas échéant par la Société de Gestion) issues pour partie des données qualitatives et quantitatives publiées par les entreprises elles-mêmes. Les analyses conduites sont donc dépendantes de la qualité et de la fiabilité de ces informations, qui peuvent être incomplètes et hétérogènes, dont le périmètre de reporting peut varier dans le temps, ... ;
- Les éléments pris en compte dans son analyse extra-financière ont été choisis par la Société de Gestion dans le cadre de la méthodologie propriétaire d'analyse ISR qu'elle a développée, et ne sont, par définition, pas exhaustifs. En outre, les éléments utilisés sont mis à jour périodiquement et peuvent être obsolètes entre deux mises à jour ;
- Les conclusions de l'analyse ISR conduite par la Société de Gestion sur une entreprise peuvent évoluer dans le temps, en fonction de multiples facteurs objectifs et subjectifs. En outre, la survenue d'événements, tels une controverse, peut conduire à réviser une analyse.

j. Diligence raisonnable

Fréquence de révision de l'évaluation ESG des émetteurs – Gestion des controverses

Nous réactualisons notre base de données ESG chaque semestre, à partir des données fournies par MSCI ESG Research, le cas échéant overridees selon les analyses ad hoc des analystes ISR. Les valeurs de l'univers sont reclassées. Nous déterminons alors des profils que nous jugeons risqués (ces profils sont réévalués chaque semestre, et de nouveaux profils sont identifiés). Ainsi une nouvelle sélection est appliquée.

De plus, les équipes de gestion suivent les émetteurs et la validité de chaque cas d'investissement en continu. Ainsi, l'évaluation ESG peut être révisée à tous moments, comme à l'apparition de controverses par exemple.

Les controverses font l'objet d'un suivi hebdomadaire, via la recherche MSCI ESG Research. En outre, des alertes ont notamment été mises en place afin que les équipes soient avisées quotidiennement des éventuelles controverses survenues sur les valeurs en portefeuille.

k. Politiques d'engagement

Politique d'engagement actionnarial

La politique d'engagement actionnarial de Montpensier Finance se compose d'une Politique de Vote et d'une Politique d'Engagement. Ces politiques sont résumées ci-après.

➤ Politique de vote

L'exercice du droit de vote est un élément important du dialogue avec les émetteurs.

Montpensier Finance considère l'exercice du droit de vote comme faisant intégralement partie de sa gestion et comme devant être exercé dans le meilleur intérêt des porteurs.

La politique de droits de vote de Montpensier Finance vise à promouvoir la valorisation à long terme des investissements des OPC. Elle encourage la diffusion des meilleures pratiques de gouvernance et de déontologie professionnelle.

Dans le cadre de la mise en œuvre des principes de l'investissement responsable, il est recommandé aux gérants de voter au plus grand nombre d'Assemblées pour lesquelles ils estiment disposer des éléments d'information nécessaires afin de participer au vote, sous réserve d'impossibilités techniques les empêchant de participer au vote.

Pour exercer les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC, les gérants s'appuient sur les principes énoncés dans les recommandations publiées par ISS Governance, dans sa politique Sustainability.

Montpensier Finance a souscrit à un abonnement ISS Proxy Research Services, qui fournit une recherche et des recommandations de vote, fondées sur une analyse approfondie, indépendante et objective des résolutions proposées au vote des actionnaires. Les publications ISS Governance sont encadrées par la politique de prévention des risques de conflits d'intérêt mise en place par ISS Governance.

Le périmètre ISS couvre l'ensemble des sociétés figurant dans les portefeuilles des OPC gérés par Montpensier Finance.

Conformément à la déontologie, les gérants exercent leurs fonctions en toute indépendance, notamment vis-à-vis des émetteurs, et dans l'intérêt exclusif des porteurs.

Les gérants sont tout particulièrement sensibles aux résolutions qui seraient susceptibles de porter atteinte aux intérêts des actionnaires.

La politique de vote complète est disponible sur le site internet de Montpensier Finance :

- https://www.montpensier.com/sites/default/files/public/documents/politique_vote.pdf

Le dernier rapport sur l'exercice des droits de vote est disponible sur notre site internet :

- https://www.montpensier.com/sites/default/files/public/documents/exercice-droits-de-vote_rapport.pdf

Les rapports spécifiques à chaque fonds actions labellisé, sur l'exercice des droits de vote sont disponibles sur les pages dédiées de chacun de ces OPC sur le site internet de Montpensier Finance.

➤ **Politique d'Engagement**

Montpensier Finance complète sa politique de vote par une Politique d'Engagement.

L'univers des sociétés sur lesquelles les gérants sont invités à concentrer leur démarche d'engagement est constitué des sociétés qui ont une notation ESG jugée insuffisante, ou susceptibles d'être exposées à des controverses ESG, afin de les encourager à améliorer leurs pratiques sur les questions environnementales, sociales, et de gouvernance d'entreprise, qui sont des facteurs de performances durables.

La démarche mise en œuvre par Montpensier Finance s'inscrit dans le cadre des 17 Objectifs de Développement Durable de l'ONU.

✓ Démarche d'Engagement :

Les gérants sont invités à soulever toute question ou sujet d'attention auprès des entreprises lors de leurs contacts, en particulier lorsque les questions ESG apparaissent insuffisamment prises en compte ou signalées.

Les gérants, assistés par les analystes ISR mènent un dialogue positif et constructif de moyen - long terme avec les sociétés en portefeuille.

Ce dialogue peut prendre plusieurs formes :

- Contacts avec la société
- Envoi des intentions de vote des gérants à la Société, préalablement à la tenue de l'Assemblée Générale.

En complément des initiatives d'engagement que nous conduisons en direct, habituellement auprès de Petites et Moyennes Valeurs, nous participons aux actions collectives d'engagement en « pool », mises en œuvre par ISS dans le cadre de son programme ISS ESG, pour les Grandes Valeurs.

Cet engagement a comme objectif :

- D'encourager les sociétés à mettre en œuvre une meilleure démarche ESG ;
- D'encourager les sociétés à mieux communiquer sur leurs pratiques ESG.

La politique d'engagement complète peut être consultée sur le site internet de Montpensier Finance :

- https://www.montpensier.com/sites/default/files/public/documents/politique_engagement.pdf

Le dernier rapport sur l'engagement est disponible sur notre site internet :

- https://www.montpensier.com/sites/default/files/public/documents/engagement_rapport.pdf

Seuils d’alerte ESG Controversies appliqués par Montpensier à chaque portefeuille

Des exclusions complémentaires sont appliquées selon différentes notes établies par MSCI ESG :

- ✓ Les sociétés sous-jacentes dont les notes ESG MSCI sont égales à CCC sont exclues du périmètre d’investissement. En effet, ces notes sont attribuées aux sociétés présentant les plus mauvais attributs environnementaux, sociaux ou de gouvernance parmi leurs pairs. Nous avons donc choisi de les exclure.
- ✓ En parallèle, des exclusions liées à la survenance de controverses sont aussi mises en place. Les controverses font l’objet d’un suivi hebdomadaire, via la recherche MSCI ESG Controversies. Les sociétés sous-jacentes faisant l’objet d’une controverse « Red », sont exclues de l’univers d’investissement. Parmi ces controverses « Red », on retrouve notamment les sociétés qui ne sont pas en ligne avec le Global Compact des Nations Unies (Droits de l’Homme, Droits du travail, Environnement et Corruption).

Le cas échéant, l’analyse ad hoc menée par les analystes ISR, peut conduire à implémenter une notation pour les sous-jacents non notés, ou à réévaluer la note d’un ou plusieurs sous-jacents, si cela paraît justifié. De même, l’analyse ad hoc, menée par les analystes ISR, peut conduire à une réévaluation du niveau de controverse, si cela paraît également justifié.

Si le sous-jacent d’une obligation convertible préalablement en portefeuille voit sa note ESG dégradée, ou fait l’objet d’une controverse excluant la valeur de l’univers d’investissement, l’équipe pilote mènera une analyse ad hoc, et selon les conclusions de cette analyse, le gérant procédera le cas échéant à la cession de tout ou partie de la ligne concernée, dans l’intérêt des porteurs, en fonction des conditions de marché.

Les controverses font l’objet d’un suivi hebdomadaire. En outre, des alertes ont notamment été mises en place afin que les équipes soient avisées quotidiennement des éventuelles controverses survenues sur les valeurs en portefeuille.

I. Lorsqu’un indice est désigné comme indice de référence pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier, « Indice de référence désigné »

N/A